DECLICS énergie & eau Vendée

Comment s'inscrire au défi ?

01 - JE CRÉE MON COMPTE DECLICS
02 - JE RENSEIGNE QUELQUES INFORMATIONS SUR MON FOYER
03 - JE M'INSCRIS A UN DEFI

01

JE CRÉE MON COMPTE DECLICS

- ✓ Rendez-vous sur le site : https://www.defis-declics.org
- ✓ Créez un compte en cliquant sur S'inscrire en haut à droite, ou JE CRÉE MON COMPTE
- ✓ Indiquez votre nom, votre prénom, et votre adresse mail.

Un mail vous sera envoyé pour valider votre inscription et définir votre mot de passe
Attention, si vous ne recevez pas ce mail, vérifiez qu'il n'est pas arrivé dans votre courrier indésirable !

- ✓ Cliquez sur le lien reçu par mail, créez votre mot de passe, puis validez.

Vous êtes maintenant inscrit sur le site DECLICS !

02

JE RENSEIGNE QUELQUES INFORMATIONS SUR MON FOYER

Avant de pouvoir vous inscrire au défi sur votre territoire, vous devez renseigner plusieurs informations sur votre foyer.
Cette étape permet à l'outil Déclics de vous proposer les défis existant sur votre **territoire***, mais également de mieux appréhender votre logement et mieux analyser vos consommations.

- ✓ Pour cela rendez-vous sur l'onglet « **Tableau de bord** », puis « **Mon logement** ».

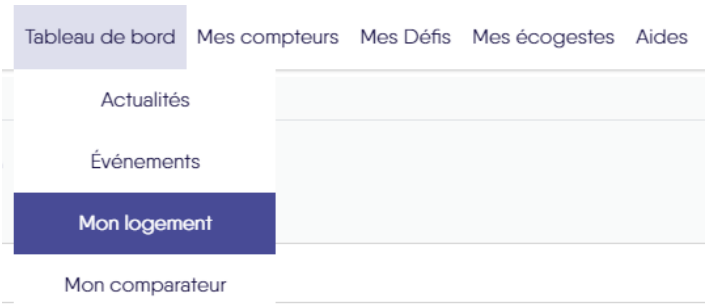

Territoire* : Un territoire représente la zone géographique sur laquelle a lieu le défi (exemple : commune, agglomération, …).
(Dans ce document le territoire utilisé est le département Vendéen

✓ Remplissez avec les informations nécessaires.

Vous devez renseigner l'ensemble des informations. Si vous avez un doute sur une information (par exemple l'année de construction, la surface exacte…), vous pouvez remplir provisoirement de manière approximative et revenir modifier une fois que vous aurez une information plus précise.

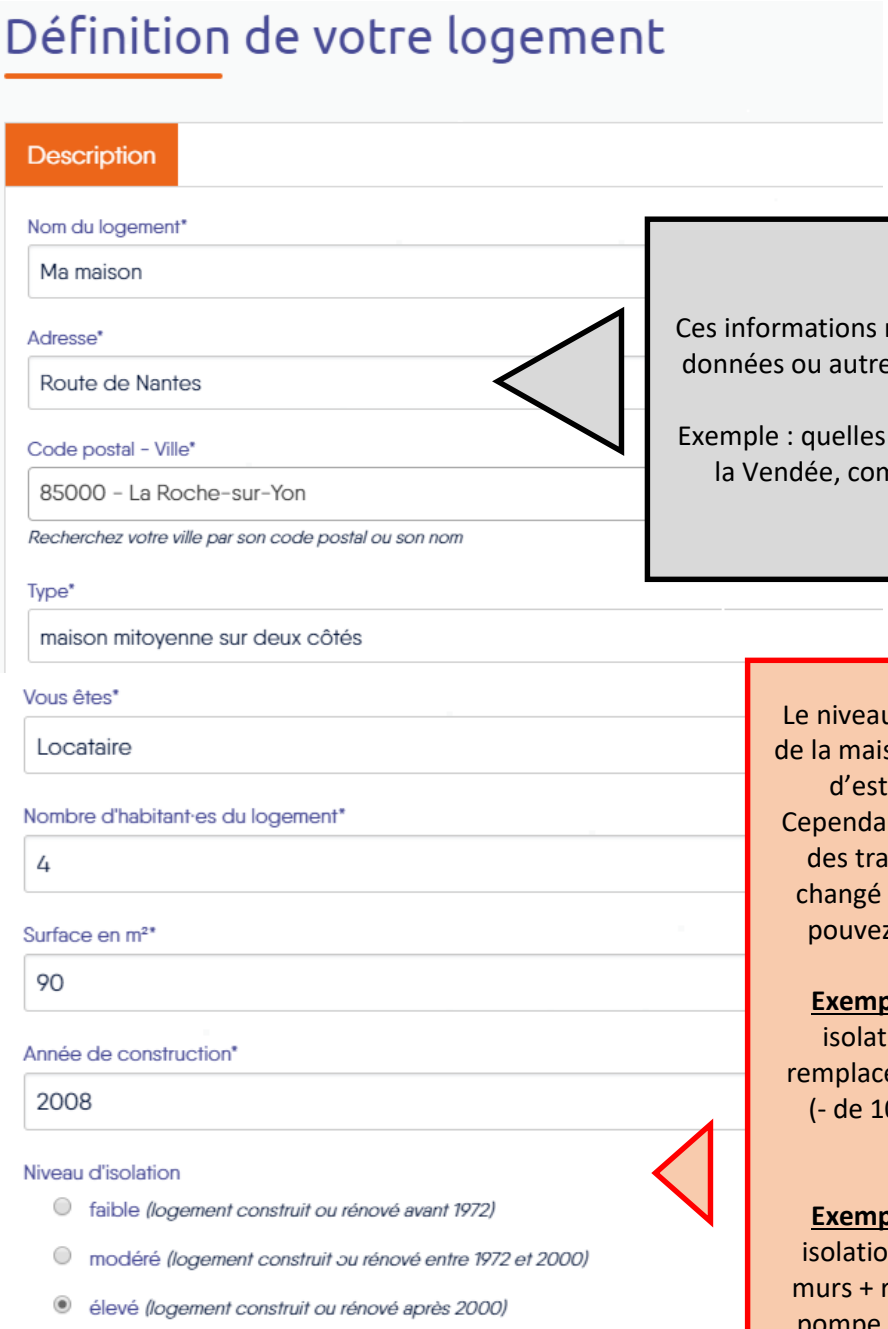

Ces informations ne sont transmises à aucune base de données ou autres réseaux. Elles servent pour établir des statistiques.
Exemple : quelles économies sur la Roche sur Yon, sur la Vendée, comparaison entre départements, …

Le niveau d'isolation indique la performance de la maison. L'année de construction permet d'estimer la performance de celle-ci. Cependant si vous avez réalisé ou fait réalisé des travaux d'isolation ou que vous avez changé d'équipements de chauffage, vous pouvez monter d'un cran ou deux crans.

Exemple 1 : maison des années 60 mais isolation toiture récente (- de 5 ans) + remplacement de la moitié des menuiseries (- de 10 ans), je sélectionne « modéré ».

Exemple 2 : maison des années 60 mais isolation toiture + isolation ensemble des murs + remplacement vieille chaudière par pompe à chaleur, je sélectionne « élevé ».

✓ Validez le formulaire en cliquant sur ✓ Enregistrer

03

JE M'INSCRIS A UN DEFI

- ✓ Rendez-vous dans l'onglet « **Mes Défis** », puis « **Tous les défis** »

- ✓ Ensuite, dans « Les défis de mon territoire », cliquez sur la fenêtre « **Défi Energie & eau 85** »

- ✓ Une fois sur la page du défi, cliquez sur Je m'inscris

- ✓ Vous devez maintenant remplir quelques questions, notamment pour rejoindre ou former une équipe.

Relever le défi en équipe permet d'en faire une expérience plus conviviale, en se motivant à plusieurs pour atteindre l'objectif, mais également de profiter des conseils et expériences des autres participants. Les participants relèvent le défi séparément dans leurs foyers mais se réunissent plusieurs fois pendant la durée du défi pour échanger.

Le référent « Capitaine » est l'intermédiaire entre la structure, qui anime le défi, et le reste de l'équipe. Il reçoit une formation pour aider l'équipe à utiliser la plateforme et mener le défi au mieux.

Si vous vous inscrivez sans connaitre d'autres participants, mais que vous êtes intéressé pour rejoindre une équipe existante *ou en constituer une avec des inconnus, n'hésitez pas à nous faire la demande par mail après votre inscription !*

- ✓ Une fois cette étape validée, vous devriez voir apparaître un message de confirmation.

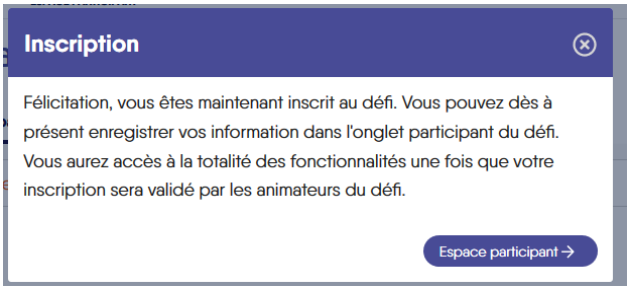

Votre inscription a bien été transmise à « l'animateur du territoire » (association ELISE + structure organisatrice). Vous recevrez bientôt un mail de confirmation, une fois votre inscription validée !

Vous pouvez maintenant passer à la prochaine étape : la création de vos compteurs pour faire vos premiers relevés.

DECLICS énergie & eau Vendée

Comment créer un compteur et faire des relevés ?

Bonjour à toutes et tous, et félicitations pour vos futures économies d'énergies !

Si vous lisez cette fiche, vous avez déjà créé votre compte sur Déclics (https://defis-declics.org/fr/) et êtes inscrit au « Défi Energie & eau 85 ».

Nous allons maintenant voir comment créer vos compteurs et renseigner vos relevés.

Option : Si j'ai participé l'an dernier au défi Familles à Energie Positive

00 – JE RECUPERE MES COMPTEURS DE L'AN DERNIER

Pour tous les participants :

01 – JE CREE MES COMPTEURS *

02 – JE RENSEIGNE L'UTILISATION DE CHAQUE COMPTEUR

03 – J'AFFECTE MES COMPTEURS AU DEFI

04 – JE FAIS MES PREMIERS RELEVES *

*** AIDE – LES DIFFERENTS MODES DE SAISIE**

Pourquoi renseigner ses consommations sur Déclics :

Déclics est un outil qui va vous permettre de suivre vos consommations et de les comparer avec celles des années précédentes.

Cet outil permet notamment de prendre en compte les conditions météorologiques qui influencent vos résultats. On ne peut pas comparer simplement deux factures énergétiques d'une année sur l'autre car l'hiver dernier peut avoir été plus froid ou plus chaud que celui de cette année et cela joue sur nos consommations énergétiques (chauffage et eau chaude) sans être représentatif des efforts et économies que nous réalisons par nos actions quotidiennes (éco-gestes).

Remarque: Sur ce guide vous trouverez l'appellation **« compteur physique** » qui représente votre vrai compteur, que vous avez chez vous, mais également l'appellation **« compteur fictif »** qui est celui que vous allez créer sur Déclics pour assurer votre suivi consommation.

00

JE RECUPERE MES COMPTEURS « FAEP »

Cette option est disponible si vous avez participé l'an passé au défi « Familles à Energie Positive ».

- ✓ Rendez vous en haut à droit de la page, sur l'onglet « **Mon Compte** », puis sur « **Mes anciens compteurs FAEP** »

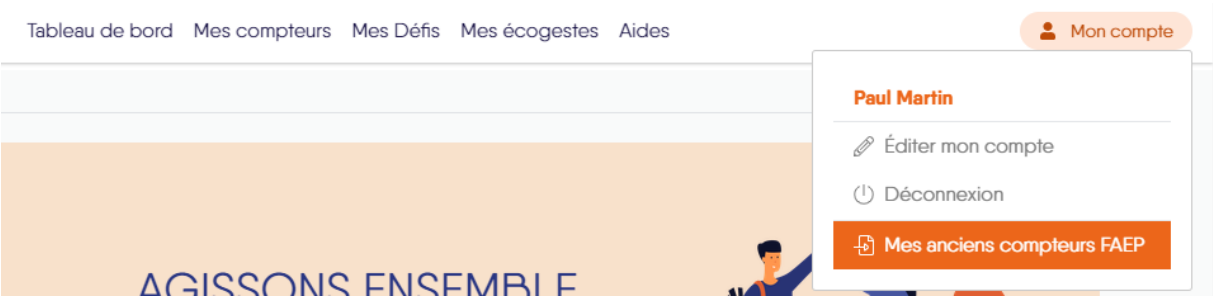

- ✓ Dans la page qui s'affiche, renseignez l'adresse mail et le mot de passe que vous utilisiez pour votre compte « Familles à Energie Positive », et cliquez sur « **ENVOYER »**.

- ✓ Sélectionnez tous les compteurs que vous souhaitez récupérer pour ce défi, et cliquez sur **« ENVOYER ».**

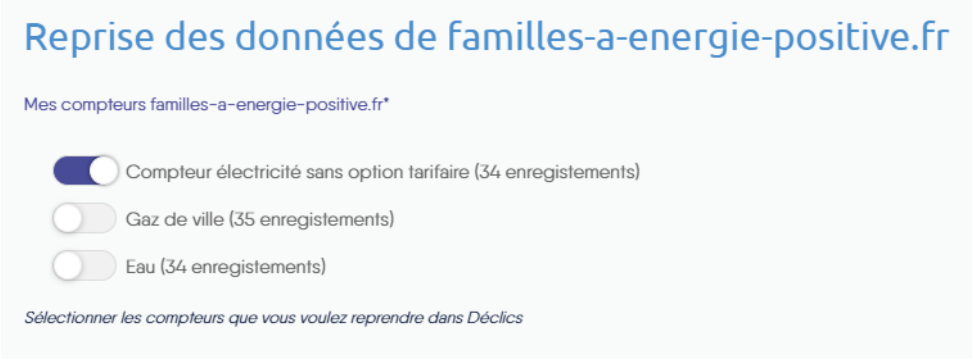

Vos compteurs sont désormais disponibles, vous pouvez les consulter la rubrique « Mes compteurs » dans la « Liste des compteurs ». Votre historique est déjà chargé, et vous pouvez faire directement vos nouveaux relevés sur ces compteurs.

Si vous avez besoin de créer de nouveaux compteurs en plus de ceux que vous venez de charger (par exemple, si vous aviez un chauffage électrique l'an dernier et que vous avez désormais un poêle à bois), vous pouvez vous reporter à la rubrique suivante !

01

JE CREE MES COMPTEURS

Il s'agit de créer vos « compteurs fictifs », que vous viendrez ensuite renseigner de temps en temps avec les données relevées sur vos « compteurs réels ».

Vous devez créer autant de compteurs « fictifs » qu'il y a de sources d'énergie dans le logement, ainsi qu'un compteur pour l'eau si vous souhaitez suivre vos consommations.
Exemple, pour un logement avec eau+éléctricité, et chauffé au gaz : 1 compteur gaz + 1 compteur électricité + 1 compteur d'eau = 3 compteurs.

- ✓ Pour créer un compteur fictif, rendez vous dans l'onglet « **Mes compteurs** » puis « **Ajouter un compteur** »

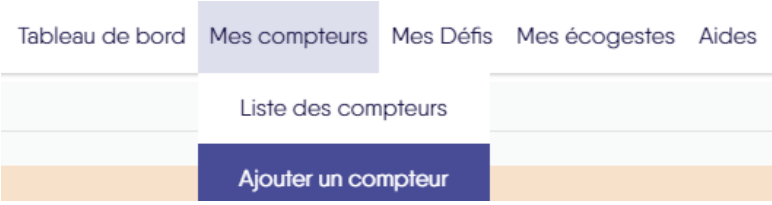

Vous avez également de nombreux autres endroits où vous pouvez ajouter / créer un compteur, le résultat sera le même.

- ✓ Choisissez **un nom** pour votre compteur fictif, afin de pouvoir retrouver facilement de quel compteur il s'agit (exemple : « Linky », « Gaz de ville », « Granulés du poele »…)

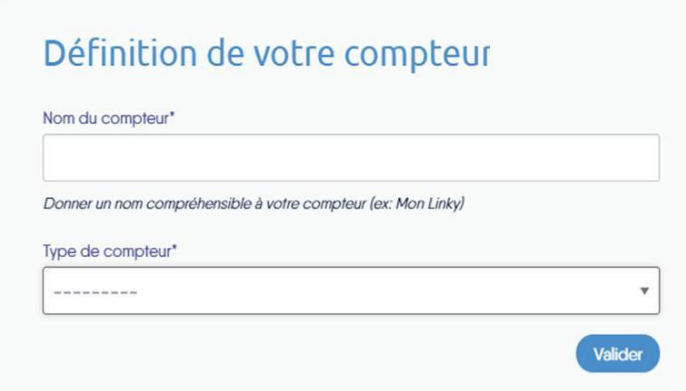

- ✓ Sélectionnez ensuite **le type de compteur concerné*** : Eau, Electricité / Bois / Fioul / Gaz / Réseau de chaleur, correspondant à votre source d'énergie.

Dans les choix possibles, « Réseau de chaleur » correspond à un système de chauffage dépendant d'un système collectif. Cas dans certains immeubles collectifs.
Les choix Déchets et Déplacements correspondent à d'autres défis, qui ne sont pas disponibles cette année sur le territoire vendéen.

- ✓ Sélectionnez le **mode de saisie:** c'est l'unité de mesure qui servira à faire vos relevés, et qui dépend de votre source d'énergie et de votre « compteur réel ».
  Laissez-vous guider par le site pour remplir cette rubrique.

Si les modes de saisie sont plutôt simples pour les compteurs d'eau (consommation en mètres cube), de gaz (lecture en mètres cubes ou en kWh) et d'électricité (consommation unique tarif de base, ou double lecture heures pleines heures creuses), certaines saisies peuvent paraître plus complexes.
Pour plus de détails consultez si besoin la rubrique **AIDE - Les différents modes de saisie** plus loin dans ce guide.
Si malgré les précisions apportées vous avez toujours du mal à relever les consommations sur une de vos sources d'énergie, contactez votre capitaine d'équipe, ou l'équipe organisatrice du défi.

ATTENTION, *Une fois un compteur créé, vous pouvez modifier le nom du compteur mais pas son type (Electricité / Gaz/…) ni son mode de saisie. Veillez donc à bien remplir les bonnes informations dès le début, sinon il vous faudra créer un nouveau compteur, supprimer l'ancien, et recommencer tous les points qui vont suivre.*

02

JE RENSEIGNE L'UTILISATION DE CHAQUE COMPTEUR

Cette étape sert à paramétrer l'outil de simulation, liant votre consommation aux conditions météo.

- ✓ Allez dans l'onglet « **Tableau de bord** » en haut de la page, puis dans « **Mon logement** ».

- ✓ Une fois sur la page « Définition de votre logement », allez dans l'onglet « **Energie** ».

- ✓ Cochez les compteurs d'énergie qui correspondent aux différentes utilisations : Chauffage, Cuisine, Eau Chaude, Autres applications (généralement le compteur d'électricité, pour l'éclairage etc…), et Climatisation si vous en êtes équipé.

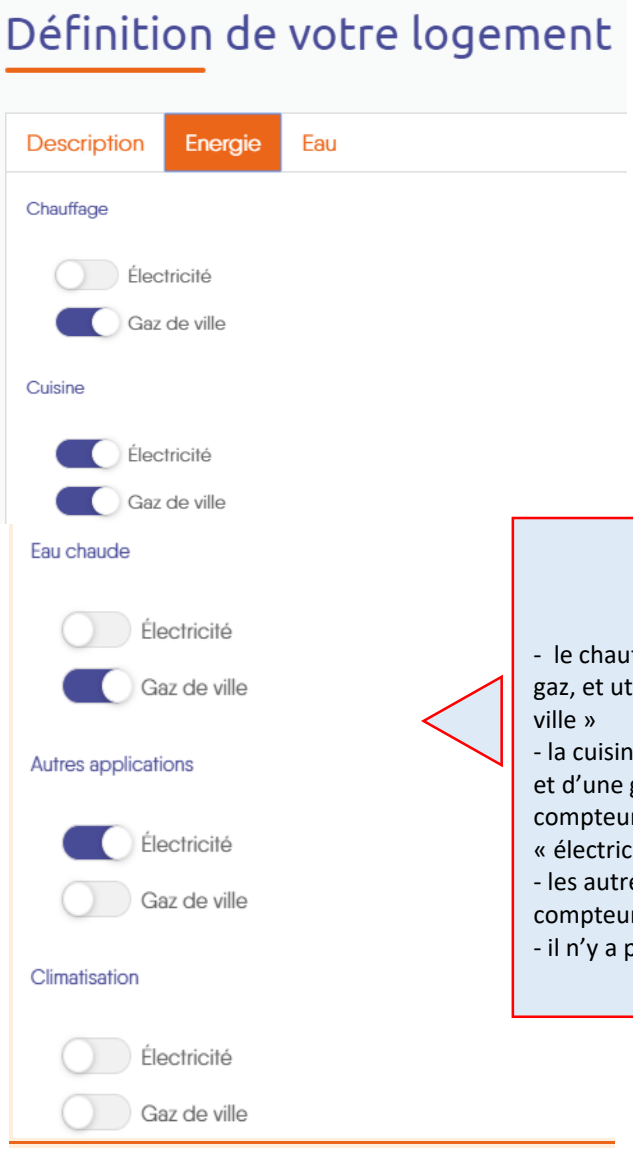

Dans cet exemple :

- le chauffage et l'eau chaude sont au gaz, et utilisent le compteur « gaz de ville »
- la cuisine dispose d'un four électrique et d'une gazinière, et sollicite les compteurs « gaz de ville » et « électricité »
- les autres applications se font sur le compteur « électricité »
- il n'y a pas de climatisation

✓ Rendez vous ensuite dans l'onglet « **Eau** », et procédez de la même manière pour vos utilisations d'eau.

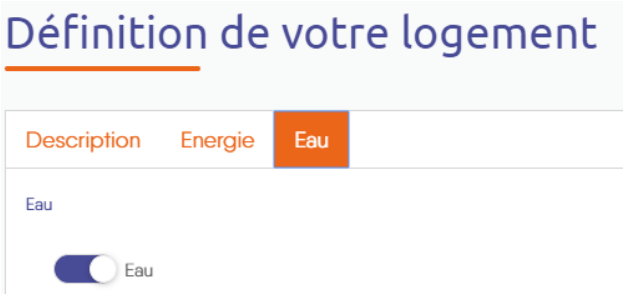

03

J'AFFECTE MES COMPTEURS AU DEFI

Cette étape sert à renseigner quels sont les compteurs que vous souhaitez suivre pour le défi.

- ✓ Rendez vous dans l'onglet « **Mes Défis** » puis dans « **Défi énergie & eau 85** ».

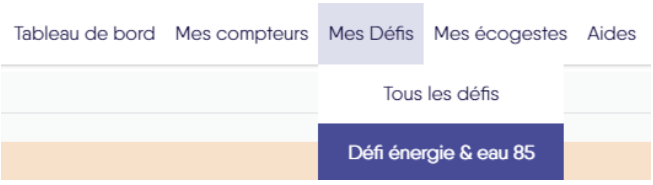

- ✓ Une fois sur la page du Défi, cliquez sur « **Espace Participant** », puis sur « **Créer ou choisir mes compteurs pour le défi** ».

Sur la fenêtre suivante, vous voyez apparaitre les différents compteurs fictifs que vous avez créés, qui peuvent être pris en compte pour le défi.

- ✓ Cochez ceux que vous souhaitez utiliser pour le défi, puis cliquez sur **Valider**.

Attention, suite à un bug il est possible que votre compteur d'eau n'apparaisse pas dans la liste. Nous cherchons à résoudre le problème rapidement.
En attendant, vous pouvez faire vos relevés d'eau, comme expliqué dans la rubrique suivante.
Dès que nous aurons résolu le problème, il vous suffira de retourner sur cette page pour cocher votre compteur d'eau, et tout votre suivi sera bien pris en compte !

04

JE FAIS MES PREMIERS RELEVES

Vos compteurs sont maintenant créés et bien affectés au défi. Vous pouvez commencer à faire vos relevés de consommation.

- ✓ Rendez vous dans l'onglet « **Mes compteurs** », puis « **Liste des compteurs** ».

Vous pouvez également accéder à vos compteurs via l'onglet « Mes défis » > « Défi énergie & eau 85 » > « Espace Participant » > « Données ».

Voici comment se présentent les compteurs fictifs.
A gauche un compteur qui vient d'être créé, à droite un compteur dans lequel des relevés ont déjà été renseignés.

- ✓ Pour renseigner un relevé, cliquez sur le + du compteur que vous voulez renseigner.

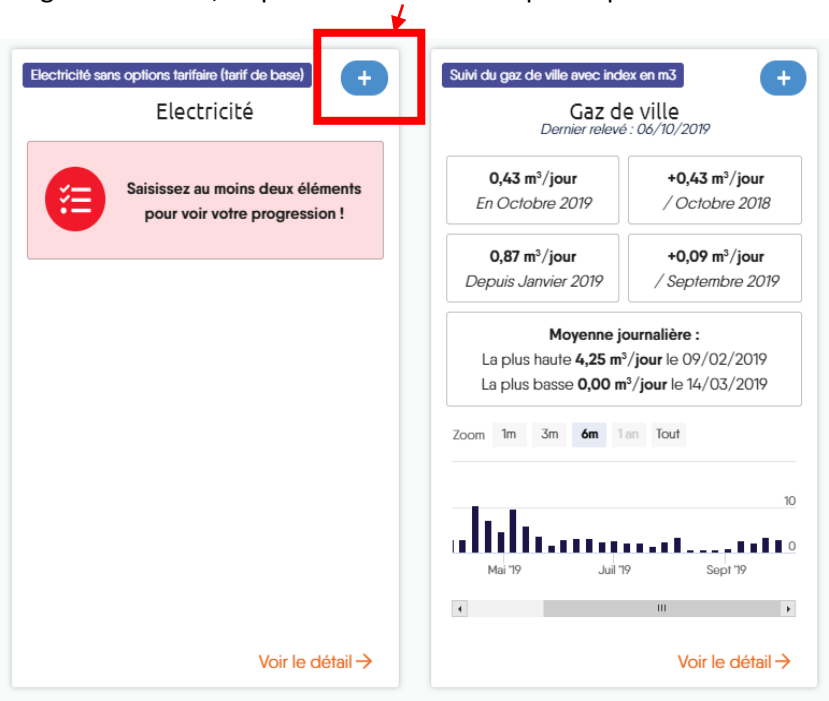

✓ Sur l'écran d'après, vous devez renseigner :

- **la date du relevé**,
  Cette date peut être passée, par exemple si vous renseignez un historique de facture, ou si vous renseignez sur la plateforme des relevés que vous aviez notés sur papier il y a plusieurs jours.
- **l'index** relevé sur votre compteur physique (type gaz, eau, électricité…), ou **la quantité (bois, fioul…)** utilisée depuis le dernier relevé. Voir rubrique suivante **AIDE - Les différents modes de saisie.**

✓ Cliquez sur « **Valider** » pour saisir votre relevé.

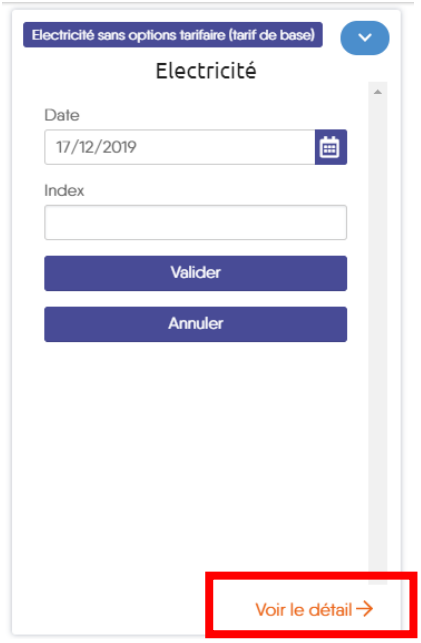

Vous venez de réaliser votre premier relevé !

Si vous voulez modifier ou consulter vos relevés précédents, cliquez sur **« Voir le détail »**

« … » : Pour récupérer sous forme de tableau les valeurs relevées, ou pour supprimer un compteur **(attention, suppression définitive sans confirmation !)**

Pour modifier le nom du compteur

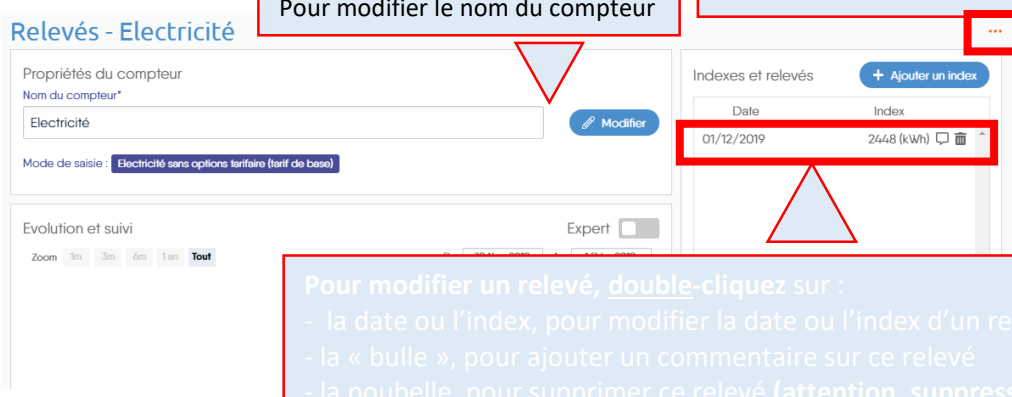

Pour modifier un relevé, double-cliquez sur :
- la date ou l'index, pour modifier la date ou l'index d'un relevé
- la « bulle », pour ajouter un commentaire sur ce relevé
- la poubelle, pour supprimer ce relevé **(attention, suppression définitive, sans demande de confirmation !)**

AIDE

LES DIFFERENTS MODES DE SAISIE

En fonction du ou des systèmes de chauffage que vous avez, il faudra créer un ou plusieurs types de compteurs.
Selon le type de compteur, les relevés sont plus ou moins faciles à réaliser.

GAZ ET ELECTRICITE

Certains sont assez simples dans leur saisie puisqu'il suffira de relever simplement des chiffres indiqués sur un compteur :

Compteur Gaz de ville

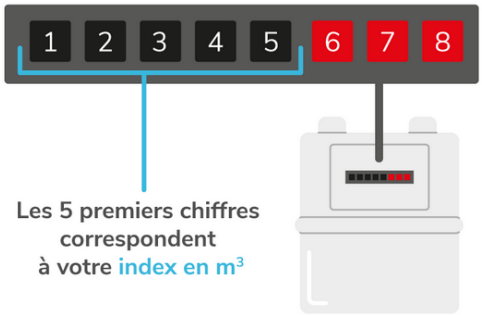

Compteur Electrique simple tarification

Dans le mode de saisie d'un compteur gaz, vous avez deux choix possible :

- **Saisie en m3** si vous faites le relevé directement via votre compteur
- **Saisie en kWh** si vous désirez faire votre saisie en fonction de vos factures de gaz qui en générale vous donne l'équivalence en kWh de votre consommation réelle de gaz (en m3)

Compteur électrique heure creuses / heures pleines

HC : pour les heures creuses
HP : pour les heures pleines

BOIS ET GRANULES (PELLETS)

Pour d'autres, la saisie peut s'avérer un peu plus compliqué :

Bois

Veuillez remplir les cases comme suit :

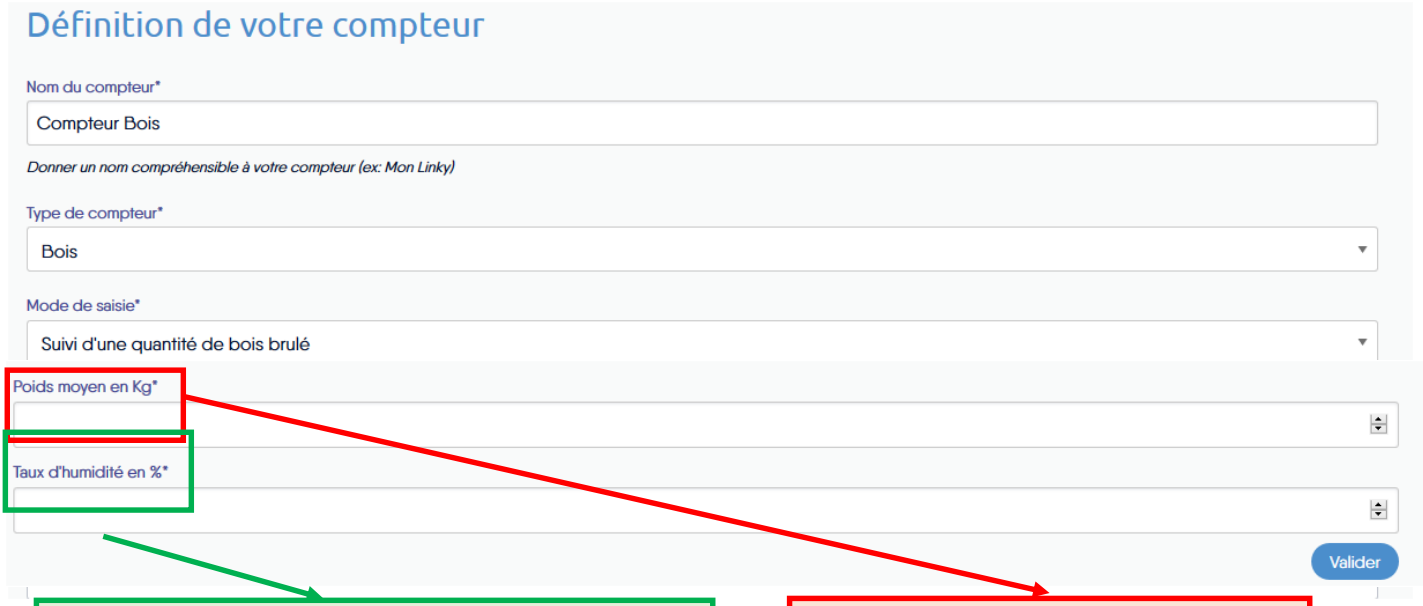

Le taux d'humidité a une importance sur la performance du bois et donc de son pouvoir calorifique.
Vous pouvez vous procurer dans le commerce un testeur d'humidité pour une vingtaine d'euros environ.
Pour information, on considère qu'un bois de chauffage bien sec doit avoir un taux d'humidité inférieur ou égal à 20%.
Si vous l'achetez chez un revendeur ou si vous l'avez laissé sécher + de 2 ans dans un endroit sec et ventilé, vous pouvez considérer un taux de 20%.

L'idée est de peser une fois le poids de bois contenu dans votre panier de transport ou votre lieu de stockage intérieur.
Cela représentera l'unité de mesure.
Ensuite vous devrez indiquer lors de vos saisies de relevé de consommation le nombre de contenant que vous avez utilisé depuis votre dernier relevé.

Granulés

Veuillez remplir les cases comme suit :

Définition de votre compteur

Nom du compteur*

Compteur Bois

Donner un nom compréhensible à votre compteur (ex: Mon Linky)

Type de compteur*

Bois

Mode de saisie*

Suivi d'une quantité de bois brulé

Aide à la saisie

Suivi direct de la quantité de bois brulé (en kg)

Taux d'humidité en %*

Vous n'aurez plus ensuite, sur votre compteur, qu'à saisir le poids que vous passez dans votre appareil fonctionnant aux granulés.
Exemple : Saisissez 15kg a chaque que vous finissez votre sac de 15kg de pellets.

Le taux d'humidité à une importance sur la performance du bois et donc de son pouvoir calorifique.
Vous pouvez vous procurez dans le commerce un testeur d'humidité pour une vingtaine d'euros environ.
Pour information, on considère qu'un bois de chauffage bien sec doit avoir un taux d'humidité inférieure ou égale à 20%.
Si vous l'achetez chez un revendeur ou si vous l'avez laisser sécher + de 2 ans dans un endroit sec et ventilé vous pouvez considérer un taux de 20%.

FIOUL

Fioul

Veuillez remplir les cases comme suit :

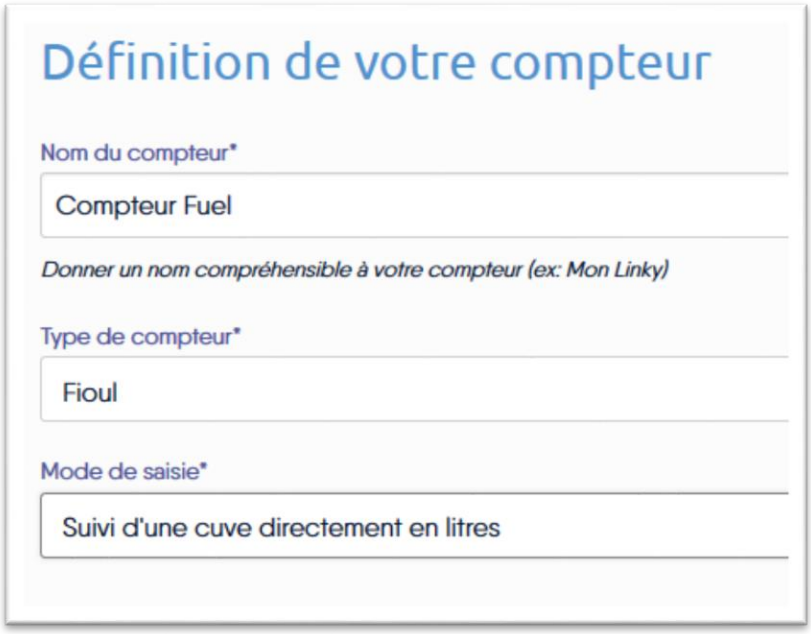

Comment surveiller la hauteur de fioul dans votre cuve et estimer sa consommation en litre ?

1. Vérifier le niveau directement sur la cuve si elle est transparente ;
2. Utiliser la jauge barème si vous la possédez encore. Il s'agit en général d'une règle métallique étalonnée que vous introduisez dans votre cuve ;
3. Utiliser une jauge électronique.
4. Utiliser ou fabriquer vous une grande règle graduée qui vous permettra d'estimer la hauteur de fuel entre deux relevés.

Le relevé de la cuve

Afin d'estimer ce que vous consommez en fioul vous pouvez effectuer vous-même les relevés dans votre cuve. Pour cela, il faut toutefois connaître la taille et le volume de sa cuve, ceci afin de ne pas fausser vos relevés.
Il existe différents sites proposant ce service :
https://www.bretagne-multi-energies.fr/blog/fioul/comment-calculer-la-quantite-de-fioul-restant-dans-votre-cuve/

Si vous avez ces données, vous pouvez procéder comme il suit :
- Faites un relevé en début de mois de votre volume
- Si vous vous faites livrer du fioul en cours de mois notez le volume avant et après livraison, vous saurez ainsi ce que vous avez consommé depuis votre dernier relevé.
- Le mois suivant effectuez un relevé à la même date, vous saurez alors ce que vous avez consommé sur le mois.

Créez-vous un tableau pour le suivi de votre consommation sur l'année, soit sur tableur, soit sur papier libre. Vous pourrez suivre votre consommation tout au long de l'année et ainsi si vous observez une surconsommation vous pourrez tout de suite le relevé.

La jauge

Un moyen simple et rapide pour suivre votre consommation de fioul est de faire installer une jauge. Deux types de jauges peuvent vous être proposés :
- La jauge pneumatique vous permettra de mesurer simplement le niveau de votre fioul, grâce à la pression hydrostatique.
- La jauge électronique, celle-ci vous permettra de suivre différents paramètres de l'utilisation de votre fioul domestique. Vous aurez en relevé en temps réel, la température de la pièce de votre récepteur, un relevé mensuel de quantité utilisée sur le mois. Enfin, vous serez alerté lorsque votre cuve sera à un niveau trop bas, il sera alors temps de passer votre commande de fioul.

Vos animateurs de l'Espace Info Energie de Vendée
Yann et Jean-Paul :
eie85@eiepdl.fr - 02.51.08.82.27

DECLICS énergie & eau Vendée

Comment renseigner l'historique de ses compteurs ?

Bonjour à toutes et tous, et félicitations pour vos premiers pas dans le défi.

Si vous lisez cette fiche, vous avez déjà créé vos compteurs, et avez commencé à renseigner vos relevés pour cet hiver.

Nous allons maintenant voir comment renseigner vos historiques de consommations, selon votre situation.

Renseigner son historique dans Déclics permet de pouvoir comparer votre consommation pendant le défi à celle de l'année précédente à la même période, en intégrant les différentes de température, et donc de **quantifier les économies que vous réalisez grâce aux éco-gestes adoptés.**

1er CAS : J'étais déjà dans mon logement l'hiver dernier

Si j'ai participé au défi « Familles à Energie Positive » la saison dernière,

01 – JE RECUPERE MES DONNEES « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE » DE L'HIVER DERNIER

Si mon logement était équipé en décembre dernier d'un compteur Linky / Gazpar

02 – JE RENSEIGNE MA CONSOMMATION DE L'HIVER DERNIER GRACE A MON COMPTEUR LINKY / GAZPAR

En dehors de ces cas particuliers

03- JE RENSEIGNE LES INDEX EN ME BASANT SUR MES ANCIENNES FACTURES*

***AIDE – LIRE UNE FACTURE D'ENERGIE**

2e CAS : Je n'étais pas dans ce logement l'hiver dernier:

04 – JE RENSEIGNE UNE CONSOMMATION « MOYENNE » FICTIVE

01

JE RECUPERE MES DONNEES « FAEP » DE L'HIVER DERNIER»

ATTENTION, pour rappel les compteurs téléchargés via le site FAEP ne « fusionnent » pas avec ceux que vous avez créés sur Déclics.
Pour éviter de vous retrouver avec, pour le même compteur physique, un compteur FAEP Hiver 2019 + un compteur Déclics Hiver 2020, le mieux reste de télécharger tous les compteurs FAEP dès le début du défi, et de renseigner les relevés directement sur les compteurs FAEP.

- ✓ Rendez vous en haut à droit de la page, sur l'onglet « **Mon Compte** », puis sur « **Mes anciens compteurs FAEP** »

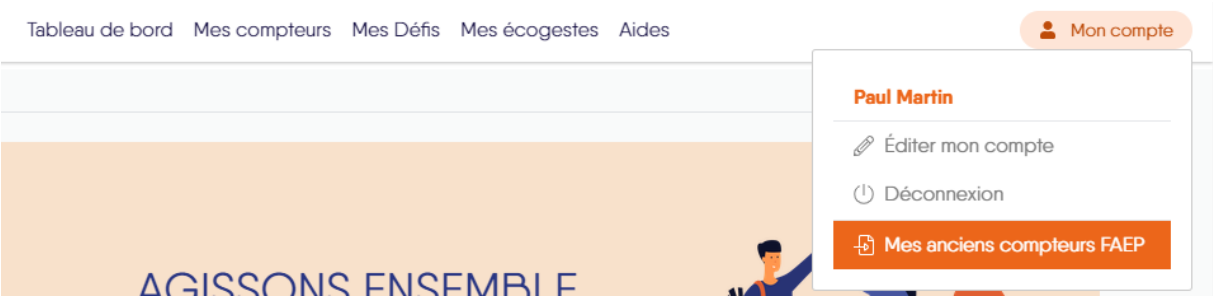

- ✓ Dans la page qui s'affiche, renseignez l'adresse mail et le mot de passe que vous utilisiez pour votre compte « Familles à Energie Positive », et cliquez sur « **ENVOYER »**.

- ✓ Sélectionnez tous les compteurs que vous souhaitez récupérer pour ce défi, et cliquez sur **« ENVOYER ».**

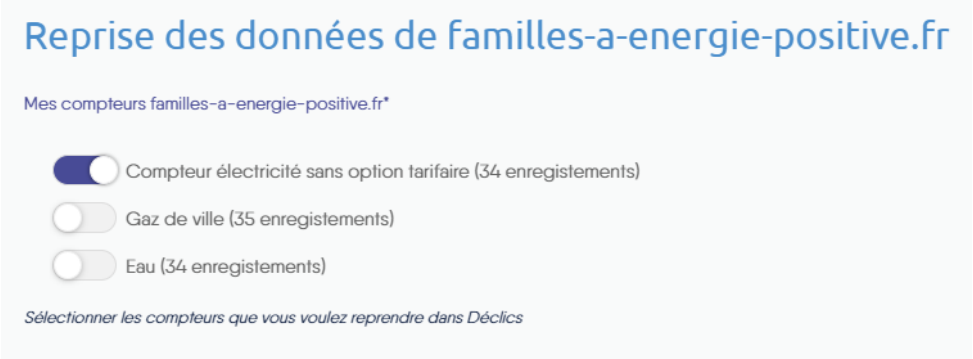

Vos compteurs sont disponibles avec toutes les valeurs que vous aviez relevées l'an passé.

02

JE RENSEIGNE MA CONSOMMATION DE L'HIVER DERNIER GRACE A MON COMPTEUR LINKY / GAZPAR

Cette méthode est accessible si jamais vous étiez déjà équipé d'un compteur Linky (ou Gazpar pour le gaz) pendant l'hiver dernier.
Elle permet de retrouver les index aux dates exactes de la période de référence souhaitée (1er décembre et 30 avril).
Vous devez 1/ créer un compte Enedis, 2/ télécharger le fichier des index correspondant aux dates souhaitées, puis 3/ aller lire les index dans le fichier.

- ✓ Rendez-vous sur le site https://www.enedis.fr, puis sur « Mon compte particulier »

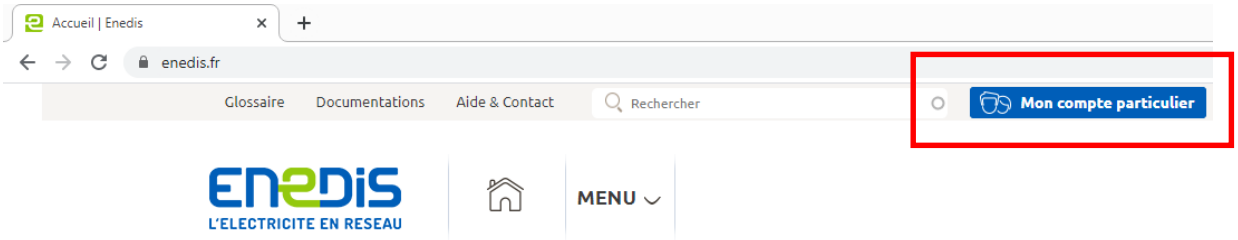

- ✓ Connectez vous à votre compte. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un à partir de votre PDL (point de livraison), mentionné sur vos factures.

- ✓ Accédez à la rubrique « Ma consommation d'éléctricité ».

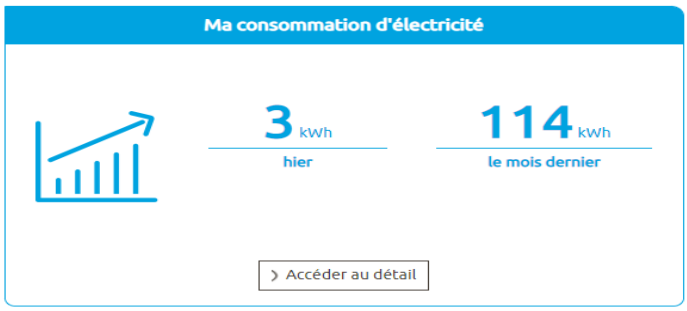

Vous pouvez visualiser vos consommations (par an, par mois, par jour, voire par heure).
Pour renseigner l'historique du défi, vous avez besoin de télécharger le fichier de données, qui comporte vos **index.**

- ✓ Placez vous sur l'onglet « Par mois »
  Puis modifier les dates, de décembre à avril pour récupérer l'historique pour le défi.
  Validez puis cliquez sur « Télécharger ».

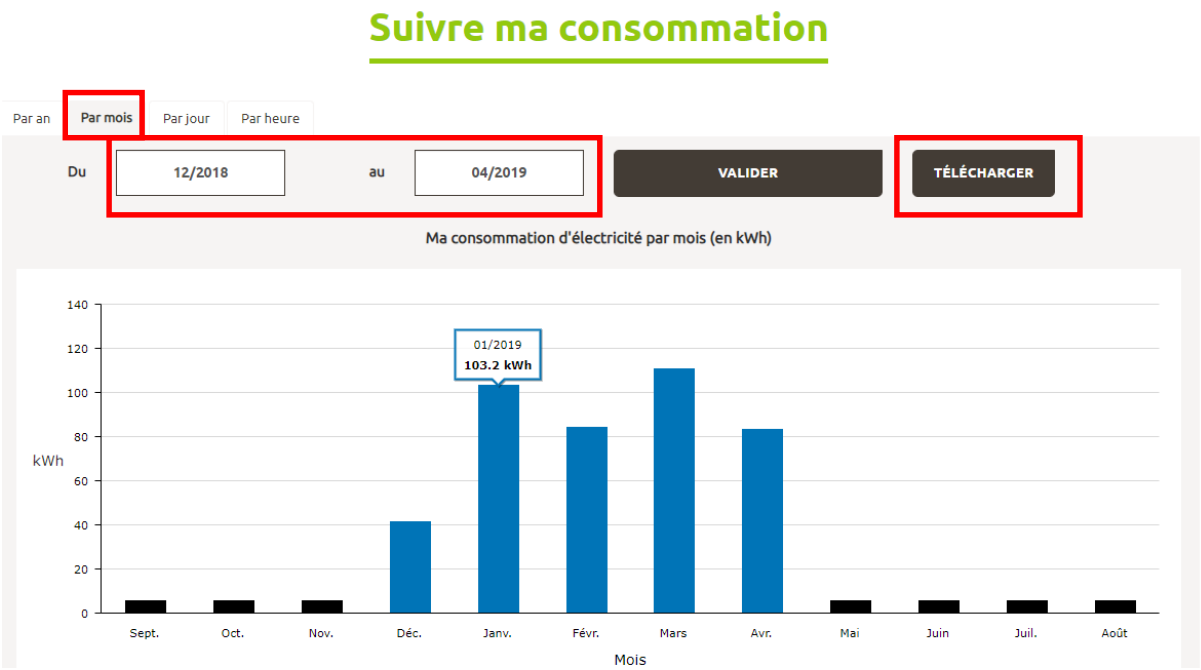

Vous recevrez une confirmation quand votre fichier sera consultable.

- ✓ Une fois le mail de confirmation reçu, vous pouvez récupérer votre fichier en cliquant sur « Accéder à mes fichiers » sous le graphique.

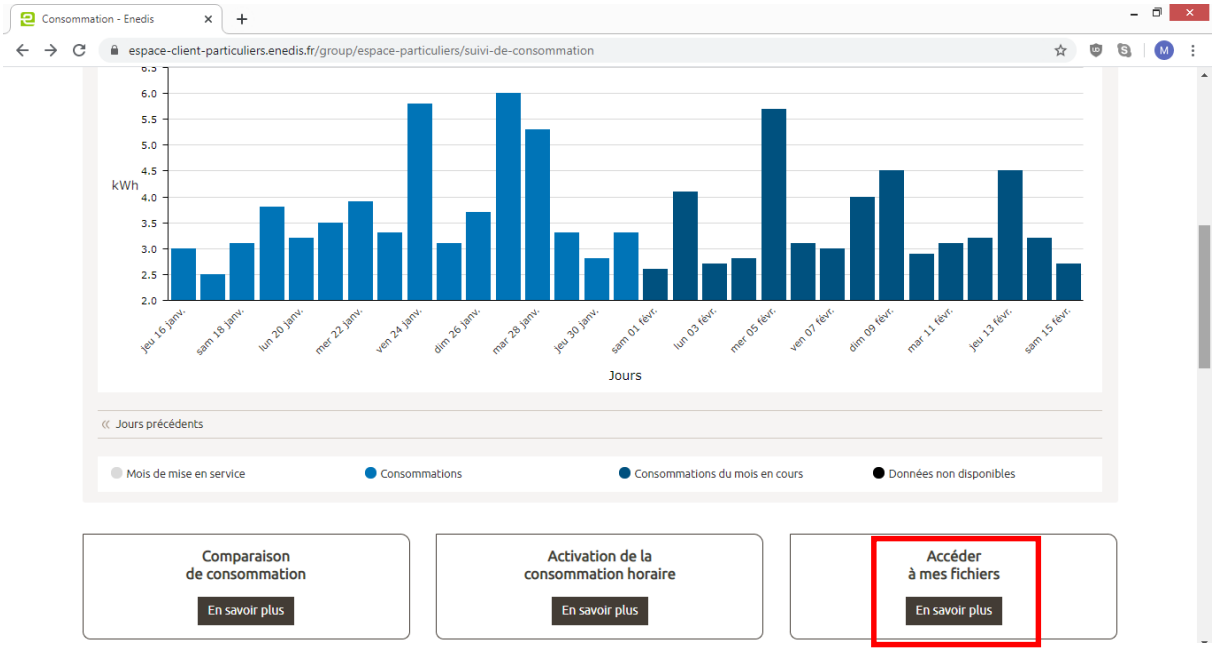

✓ Puis choisissez le fichier correspondant à votre demande.

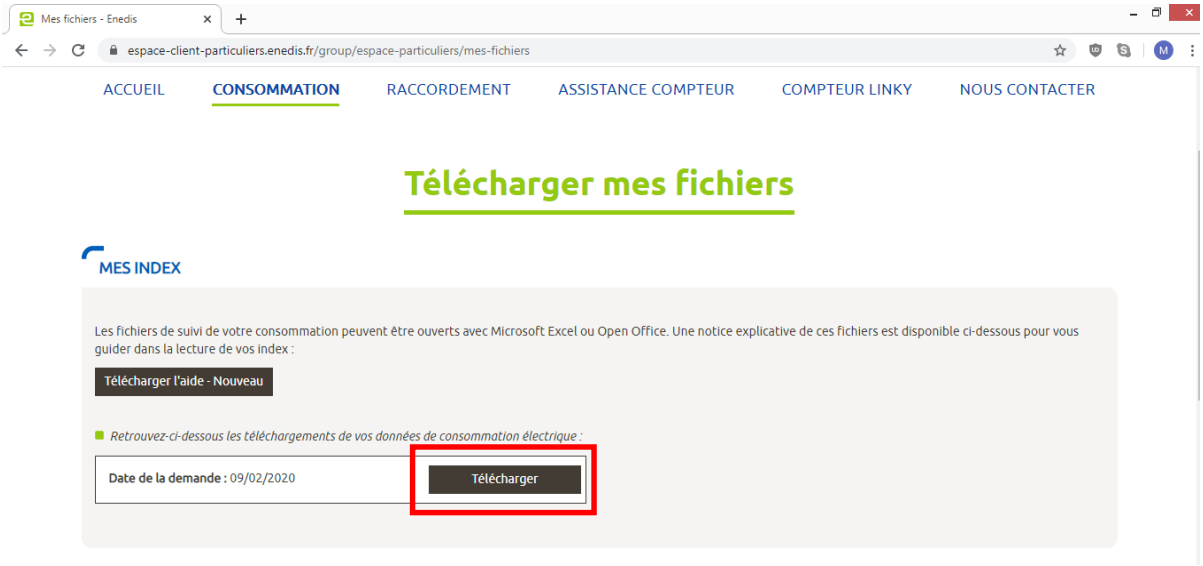

Dans le fichier, vous trouverez un listing des index, sous forme assez « brute », comme ci-dessous.

✓ Trouvez le tableau où le type de données est « Index ».

✓ Placez vous aux dates souhaitées, par exemple le 2 décembre et le 1er avril, pour coller au plus près aux extrémités de la période de référence du défi.
Les données (en jaune) correspondent aux index voulus, vous pouvez donc les renseigner dans votre compteur virtuel Declics.
Les données du tableau sont en Wh, **pensez à bien supprimer les 3 derniers chiffres** pour obtenir des kilowatt.heures et renseigner correctement votre compteur.

Identifiant PRM	Type de donnees	Date de debut	Date de fin	Grandeur p	Grandeur r	Etape meti	Unite
	Index	01/12/2018	01/04/2019	Energie act	Consomma	Comptage E	Wh
Horodate	Type de releve	EAS F1	EAS F2	EAS F3	EAS F4	EAS F5	EAS F6
2018-12-02T00:00:00+01:00	Arrêté quotidien	1 442 470					
...							
2019-04-01T01:00:00+02:00	Arrêté quotidien	1 780 528					